



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
Courriel : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : OBS SA/INFLATION-30-08-2022

À l'attention de Mme Alette Mousnier-Lompré

Orange Business Services SA
1 Place des Droits de l'Homme
TSA 20005
93579 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Paris, le 30 Août 2022

Objet : Propositions de la CFE-CGC Orange face à l'inflation des prix.

Pendant nos discussions lors des NAO 2022, nous avons fait plusieurs revendications, car nous avons anticipé une forte inflation au courant de l'année 2022. Au mois de mars, chacun pouvait encore avoir un doute sur la poursuite de cette tendance inflationniste, force est de constater, que l'inflation anticipée est bien là, comme le montre plusieurs sources diverses, une très courte sélection citée juste après.

"Sur un an, selon l'INSEE, l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 6,1 % en juillet 2022, après +5,8 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix des services en lien avec la période estivale, de l'alimentation et – dans une moindre mesure – des produits manufacturés. Les prix de l'énergie ralentiraient." Source INSEE. Cette augmentation s'établit à 6.1% contre 1.2% en juillet 2021

"L'indice des prix à la consommation harmonisé selon les normes européennes (IPCH) a atteint 6,8 % sur un an en juillet, d'après les données publiées par l'Insee. Par rapport à juin, l'IPCH s'est élevé à 0,3%, conforme également aux estimations." Source Boursorama

Ces niveaux sont à comparer avec le budget total consacré aux augmentations individuelles de la décision unilatérale du 28 avril dernier : 2.3% pour l'année 2022

Nous souhaitons réaffirmer à la direction les revendications qui étaient les nôtres lors des NAO 2022 :

- **Augmentations Individuelles**

Pour reconnaître la forte implication de l'ensemble des salariés dans les résultats 2021 d'OBS SA malgré les crises majeures que nous traversons depuis 2 ans, nous souhaitons que **100% des effectifs soient augmentés cette année.**

Par ailleurs, pour ces mêmes raisons, nous souhaitons que le budget soit porté à **4% de la masse salariale globale** (hors enveloppes promotions, égalité professionnelle et primes exceptionnelles).

- Mise en place d'une " Prime inflation "

La CFE-CGC souhaite la mise en place d'une prime d'inflation exceptionnelle applicable à tous les salariés OBS SA afin de prendre en compte un éventuel dérapage de l'inflation en 2022. Cette prime serait déclenchée par seuil en fonction de l'inflation réelle constatée au mois de septembre, versée comme suit :

Si l'inflation constatée est > à 3,5%, versement d'une prime de 400€

Au-delà de ce seuil, +100€ par tranche de 0,5% supplémentaire d'inflation

Au-delà de 6% d'inflation constatée, nous proposons une clause de revoyure.

Aujourd'hui, nombreux sont les salariés à être dans l'attente d'un geste de la direction. L'augmentation reçue sur la paie de juillet avec effet rétroactif au 1er janvier, pour ceux qui en ont bénéficié, paraît bien faible quand l'inflation touche chaque jour un peu plus nos salariés. Nous sommes toujours, bien sûr, dans l'attente d'un geste bienveillant de votre part sur l'ensemble des salariés.

La CFE-CGC vous demande une négociation de revoyure de l'accord NAO (négociation annuelle obligatoire) 2022 afin de prendre en compte nos demandes.

Dans l'attente de votre retour diligent, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération distinguée.

Julien Civray

Délégué Syndical Central